

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-7

Mercredi 3 octobre 2018

Compte-Rendu

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 3 octobre 2018 à 20 H 30.

Étaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU, C. CHEVALIER et D. JEAN, Adjoints, JP BARON, E. ECHANTILLAC, F. PUPPINI et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées: D. GARNIER et K. SCHOUMACKER qui ont respectivement donné procuration à S. BOCHET et D. JEAN.

Absents: P. GUILLOT, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 20 H 30; E. ECHANTILLAC est élue secrétaire de séance.

1 - MUTUALISATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne la communauté d'agglomération de Chambéry métropole – Cœur des Bauges en tant que personne morale, Délégué à la Protection des Données, Charge la communauté d'agglomération de Chambéry métropole – Cœur des Bauges de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne et Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Décision prise à l'unanimité

2 - FORET COMMUNALE - NOMINATION DES GARANTS EN VUE DES COUPES D'AFFOUAGE 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la désignation des garants de la bonne exploitation des bois de M. AYET, M. CHEVALIER et M. BARON.

Décision prise à l'unanimité

3 - ADMINISTRATION GENERALE - Délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire, dans les limites et les conditions fixées ci-dessus définies, les attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 5 et approuve le principe selon lequel les décisions intervenant au titre de la présente délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, en se référant dans l'ordre du tableau conformément aux dispositions de l'article L2122-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Décision prise à l'unanimité.

4 - MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'EMPLACEMENT DE PARKING POUR UN COMMERCANT AMBULANT - Approbation d'une convention à signer avec un commerçant.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal approuve une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un emplacement pour l'installation d'un véhicule de vente à emporter, pour une durée de six mois, renouvelable tacitement, à compter du 1er octobre 2018, à signer avec M. BENOIT Alexandre, gérant de la société POUIC POUIC PIZZA.

Décision prise à l'unanimité.

5 - CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE - Avenant à la convention pour l'intervention du CDG 73 sur les dossiers de retraite CNRACL au 01.01.2018.

Le Conseil municipal approuve l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents.

Décision prise à l'unanimité.

6 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – Situation au 01/10/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois proposé ci-dessous qui prendra effet à compter du 01.10.2018 et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits, en conséquence, au budget communal.

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGET	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	STATUT AGENT
Fonctionnaires (stagiaires et titulaires)					
<i>Filière administrative</i>					
Secrétaire de Mairie	A	1	1	35 H	Titulaire
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	31,50 H	Titulaire
<i>Filière technique</i>					
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	35 H	Titulaire

Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	32,41 H	Titulaire
Adjoint technique	C	1	1	35 H	Titulaire
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	23,12 H	Stagiaire
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	1	23,01 H	Stagiaire
<i>Filière sociale</i>					
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	31,94 H	Titulaire
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	1	31,07 H	Titulaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire, S. BOCHET



La Secrétaire de séance, E. ECHANTILLAC